

Question orale de Caroline Cassart, Députée, à Willy Borsus,  
Vice-Président et Ministre de l'Economie, du Commerce  
extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du  
Numérique, de l'Aménagement du territoire,  
de l'Agriculture, de l'IFAPME  
et des Centres de compétences, concernant  
**PAC-on-Web**

Monsieur le Ministre,

Il faut vivre avec son temps et apprivoiser les nouvelles technologies. C'est pourquoi, PAC-on-Web a vu le jour début 2019. Guichet électronique dédié aux aides à l'agriculture wallonne, il permet d'introduire différentes demandes d'aides ainsi que la déclaration de superficie.

Monsieur le Ministre, combien d'agriculteurs ont adhéré à PAC-on-Web depuis sa création? Constatez-vous des disparités entre les provinces? Dans l'affirmative, lesquelles? Les agriculteurs n'étant pas un public particulièrement friand d'Internet et des nouvelles technologies, des formations ont-elles été proposées afin de se familiariser avec cette plateforme? A défaut, ne serait-il pas opportun d'en organiser?

Je vous remercie.

**Réponse à la question orale n° 149229 de Mme CASSART-MAILLEUX, Députée wallonne, intitulée « Le guichet électronique PAC-ON-WEB.**

L'administration vit avec son temps et PAC-ON-WEB a vu le jour, non pas en 2019, comme mentionné, mais en 2015. Depuis 2018, c'est devenu une obligation légale fixée par l'Europe de passer par ce système de gestion dématérialisé.

14.784 agriculteurs wallons ont introduit une demande en 2018 et 14.771 en 2019, soit à statu quo, en ce qui concerne ces deux dernières années, concernant 100 % des demandes. Il n'existe dès lors pas de disparité d'introduction entre les provinces. Environ 1/3 des agriculteurs passent par les 7 Directions extérieures du Département de l'Agriculture (Ath, Ciney, Huy, Thuin, Libramont, Malmedy et Wavre) pour se faire aider, mais la demande est toujours signée par l'agriculteur ou son mandataire, via signature électronique de la carte d'identité.

Des formations sont données chaque année au niveau de divers mandataires, en ce compris à la FWA et à la FUGEA, notamment afin d'informer le secteur des modifications ou nouveaux développements par rapport à la version précédente. Le Front vert technique, qui rencontre mensuellement l'administration en est aussi informé.

Le Département et ses Directions extérieures organisent également des formations en début de campagne et des conférences, suite à différentes demandes diverses (Comices, CETAs, etc.)

En conclusion, Il n'est pas nécessaire d'organiser des séances d'information supplémentaires.